



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 OCTOBRE 2019  
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 27 septembre 2019

Le 3 octobre deux mil dix-neuf, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, RENARD Martine, M. BEGEY Stéphane, BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, Christian MICHENEAU, QUID'BEUF Marc, Fabrice TERCINET.

Absents excusés : Mme Muriel OUDIN donne pouvoir à M BRUNEAU Jean-Luc, M. Stéphane PRIMAULT donne pouvoir à Mme RENARD Martine, M. Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à Mme WERTHEIMER Stéphanie

Madame Véronique BOUHOURS a été nommée secrétaire de séance.  
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

**Prochain Conseil Municipal :**

- Jeudi 7 novembre 2019 à 20 h 15

**Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 septembre 2019.

**Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
19/09/2019	INTERMARCHE	Engagement Seau + produits d'hygiène	50,00 €
24/09/2019	FICHOT HYGIENE	Engagement Ouate et produits d'entretien	1 401,00 €
25/09/2019	SARL PROUST	Engagement travaux plomberie laverie	619,20 €
30/09/2019	ANR SERVICES	Engagement désherbage cimetière	700,00 €

**Finances**

**Réalisation d'un emprunt**

Suite à la stabilité budgétaire révélée par l'étude de l'ADAC en juin 2019 et la possibilité d'un recours à l'emprunt. Madame le Maire soumet au conseil municipal un emprunt de 170 000 € sur quinze ans dans le but de financer les investissements 2019. Les taux sont très bas actuellement. Il faut profiter de cette conjoncture très favorable à l'emprunt.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a démarché des organismes prêteurs. Trois banques ont fait des propositions : La caisse d'épargne, le Crédit Agricole et la banque postale. Deux ont fait des propositions à des taux proches :

CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE
170 000 €	170 000 €
15 ans	15 ans
Taux 0.50 %	Taux 0.58 %
Périodicité trimestrielle	Périodicité trimestrielle
Frais de dossier : 170 €	Frais de dossier : 255 €
Montant total d'intérêts : 6 560.84 €	Montant total d'intérêts : 7 543.00 €

Madame le Maire propose donc de faire le choix de la caisse d'épargne.

Monsieur Jean Pierre GASCHET indique que le fait de réaliser un emprunt de 170 000 euros aura des conséquences sur le prochain mandat avec un accroissement de l'endettement communal qui va interdire toute capacité d'emprunt nouveau.

Madame le Maire démontre que l'emprunt est raisonné et opportun. Le montant global de remboursement annuel est de 12 000 euros et sera compensé par la baisse de la masse salariale de presque 20 000 € à partir de 2020. Le coût de l'emprunt global contracté à 0.50% ne générera des intérêts qu'à hauteur de 6 560.84€ au bout de 15 ans. En comparaison, elle rappelle que lors de la contraction de l'emprunt en 2011 de 160 000,00€, les intérêts représentaient un surcoût de 81 833.60 euros sans qu'aucune compensation financière ne soit apportée au budget.

Elle précise que le plus important de la dette actuelle est dû aux emprunts contractés en 2007, 2011 et 2014 pour la réhabilitation et la construction de l'école et l'achat du hangar communal pour un montant de 705 000 euros en capital et 336 432,35 euros en intérêts, soit un total de 1 086 432,35€ à rembourser par la municipalité. L'impact budgétaire jusqu'en 2026, 2028 et 2031 étaient déjà de nature à limiter la capacité d'emprunt pour le mandat 2014/2020.

Madame le Maire indique aussi que la municipalité actuelle a réussi à faire ces investissements avec cette charge et elle y est arrivée grâce à une gestion rigoureuse et des projets largement subventionnés ; la prochaine municipalité le pourra également. Elle précise que cette opération Cœur de village phase 1 est fortement subventionnée et qu'il reste la phase 2 (aménagement paysager, des terrains de pétanque, de l'allée des tilleuls, des parkings autour du square ...) à mettre en œuvre. Ce montage financier servira l'équipe qui succédera à avancer dans ce projet si elle le souhaite.

Jean Pierre GASCHET s'interroge sur la méthodologie. Nous avons voté le budget en mars et une étude économique prévisionnelle en juin par l'ADAC sur la base de 70 000 euros. En octobre on nous propose un emprunt de 170 000 euros.

Madame le Maire indique que le budget voté en mars est le budget primitif et qu'il porte ce nom car c'est un budget prévisionnel. Au cours de l'année, des éléments nouveaux sont de nature à modifier ces prévisions. Madame le Maire précise qu'elle adapte sa stratégie financière et que cette adaptabilité lui permet d'être opportuniste et de proposer des projets communaux éligibles aux subventions accordées par l'Etat. Madame le Maire précise aussi que le Pays Loire Touraine et la Région qui avaient notifié une subvention à hauteur de 52 400 € sur ce projet, nous informe maintenant qu'il n'est partiellement éligible sur la phase 1, à hauteur de 20 000 €. Le reste de la subvention reste acquise pour l'élaboration de la phase 2 par la prochaine équipe municipale.

Le conseil municipal accepte l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Loire Centre pour un montant de cent soixante-dix mille euros (170 000,00 €) à la majorité (Pour 11, Abstention 4).

Lors de la mise en place de chaque emprunt long terme, la commune de LE BOULAY en détermine le montant, la durée, la périodicité, le profil d'amortissement ainsi que l'index ou le taux qui lui est applicable :

- Montant : **170 000,00 €**
- Taux : Taux fixe = **0,50 %**
- Durée : **15 ans**
- Amortissement du capital : Progressif
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 170,00 €

### Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € afin de financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes : ici le versement des subventions qui sont allouées à la commune.

En aucun cas, cette ligne de trésorerie n'a vocation à financer l'investissement. Les recettes générées ne sont pas budgétaires. La ligne de trésorerie est utilisable en débloquant les fonds nécessaires au moment souhaité. Le paiement d'intérêts n'intervient qu'en cas d'utilisation de cette ligne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la caisse d'épargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000,00 € tel qu'énoncée à l'article 2 pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie.

Il détermine le montant, le taux et la durée tel que :

- Montant : **100 000,00 €**
- Durée : **1 an**
- Taux : **Euribor semaine + 1 %**
- Frais de dossier : **300 €**
- Commission de non utilisation : **0,10 %** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien périodicité identique aux intérêts

### Décision modificative n° 3 – Budget Communal

Madame le Maire soumet au conseil municipal la décision modificative n°3 du budget communal qui prend en compte la délibération de l'emprunt précédemment voté. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
2051 (20) Concessions et droits similaires	2 000,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	-56 000,00
2135 (21) – 2019004 Installation général, agencement,	9 600,00	1322 (13) Régions	-32 400,00
		1641 (16) Emprunt en euros	100 000,00
	<b>11 600,00</b>		<b>11 600,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
023 (023) Virement à la section investissement	-56 000,00		
6068 (011) Autres matières et fournitures	26 000,00		
6411 (012) personnel titulaire	30 000,00		
	<b>11 600,00</b>		

	<b>11 600,00</b>	<b>11 600,00</b>
--	------------------	------------------

## Logement en location

### Loyer logement 4 allée des Tilleuls 2020

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer le tarif du loyer mensuel du logement de la mairie pour l'année 2020. Madame le Maire propose une augmentation de 5 €, augmentation identique à l'année 2019 et qui portera le loyer à 385 € pour l'année 2020. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

## Assainissement

### Tarifs redevance d'assainissement 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs assainissement pour l'année 2020. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs rappelés ci-dessous.

ARTICLE PREMIER : de fixer les tarifs 2020 comme suit :

Abonnement annuel :	75,00 € HT
Consommation /m3 :	1,323 € HT
Participation au raccordement à l'égout :	1 358,45 € HT

Le montant de l'acompte à 65,00 € HT.

### Assainissement : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service Assainissement

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2018. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2018.

## Culture

### Convention de partenariat PACT avec la commune de Château-Renault

Pour nous permettre d'obtenir une aide financière par la Région Centre Val-de-Loire, il est possible d'établir une convention de partenariat avec la commune de Château-Renault qui a signé un contrat avec la DRAC pour les Projets Artistiques et Culturels de Territoires. L'aide financière est estimée à 40 % du coût du concert. Comme pour le concert d'Exo Brass, le concert Gospel du 19 octobre prochain peut bénéficier de cette convention. Madame le Maire propose de signer une nouvelle convention avec la ville de Château-Renault. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Transport scolaire : il sera présenté au conseil municipal du 7 novembre une délibération portant sur l'annulation ou le maintien des frais de garderie liés au transport scolaire. Après un tour de table, M. Jean-Pierre Gaschet s'est exprimé contre l'annulation, le reste des conseillers et conseillères pensent au contraire que cette facturation aux familles n'est plus exigible puisqu'il n'existe plus de temps de garderie généré par le transport scolaire.
- ✓ Communication pré-électorale : interdiction de faire un bilan de fin de mandat sur les publications municipales, il existe néanmoins la possibilité pour le maire sortant de faire paraître à ses frais « un bilan de la gestion des mandats qu'il détient ou qu'il a détenus ».
- ✓ La commission communication du 21 novembre est annulée.
- ✓ Préparation du 11 novembre 2019 : une réunion de la commission fêtes et cérémonies est fixée le lundi 28 octobre à 19 h 30. Certains enfants ont demandé à Monsieur Marc Quid'Beuf de participer à l'organisation.
- ✓ Le lave-vaisselle de l'école est hors d'utilisation : La laverie du restaurant scolaire sera changée durant les vacances de la Toussaint. Suivant le coût, l'idée est émise de remettre en état le lave-vaisselle actuel et qu'il soit mis à la salle des fêtes pour doubler la capacité de lavage pour les grosses manifestations ou en cas de panne d'un des appareils. Un devis sera fait suite à la dépose du matériel.
- ✓ PLUi : réunion de travail des élus le jeudi 10 octobre à 11 heures.
- ✓ SIAEP : l'unité de déferrisation au forage de la Brosquin est presque finie. La mise en service est programmée pour la fin de l'année 2019. Le grillage autour du forage sera remplacé par un grillage plus haut. Il n'est pas donné suite à la demande de déplacement du réseau d'eau émise par les propriétaires du 29 bis rue du commerce. Les travaux de bouclage des réseaux de la rue de la Vinetterie et de la rue du Commerce sont prévus pour février 2020. Le bouclage des réseaux de La Touche et de Château-Renault est à l'étude.
- ✓ SIEIL : Le nouveau groupement d'achat permet une baisse de 8,64 % sur les contrats de moins de 36 kW pour la commune.
- ✓ Syndicat mixte de la Brenne : les communautés de communes ont voté les nouveaux statuts, seul le Vendômois a voté contre.
- ✓ Travaux de voirie en cours : la reprise de la route du « bas Villée » présente un défaut. Une réunion de chantier est programmée le vendredi 4 octobre et Madame le Maire corrigera ce problème avec les entreprises et le maître d'œuvre.
- ✓ Fibre optique : Monsieur Jean-Pierre Gaschet précise que le raccordement pour les usagers est prévu dans les travaux en cours.
- ✓ Maison du tourisme : la communauté de communes fait construire dans un bâtiment proche du siège communautaire et du musée du cuir rénové par la ville de Château-Renault, une maison du tourisme. Coût du projet estimé à 300 000 € et supporté par la communauté de communes.
- ✓ Assainissement : l'épandage des boues s'est déroulé correctement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15